



BUDGETS PRIMITIFS 2021

SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les états légaux des budgets 2021 et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune (www.ville-valentigney.fr).

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 7 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 24 février 2021. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment la requalification urbaine du quartier de Pézole et la future installation d'un EHPAD proche du centre-ville.

BUDGET PRINCIPAL

Un budget qui diminue globalement de 0,26% par rapport à 2020.

Sections	BP 2020	BP 2021	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	12 763 937,31 €	13 554 707,00 €	790 769,69 €	6,20%
Investissement	6 073 709,80 €	5 234 437,56 €	-839 272,24 €	-13,82%
TOTAL	18 837 647,11 €	18 789 144,56 €	-48 502,55 €	-0,26%

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 72,14% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 13 554 707,00 € contre 12 763 937,31 € (+ 6,20%).
- La section d'investissement qui représente 27,86% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 5 234 437,56 € contre 6 073 709,80 € (- 13,82%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

1) La section de fonctionnement

A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2020	BP 2021	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	2 937 492	2 907 526	-29 966	-1,02%
012	Charges de personnel	6 894 100	6 947 860	53 760	0,78%
014	Atténuation de produits	175 000	170 000	-5 000	-2,86%
65	Autres frais de gestion	1 670 633	1 709 818	39 185	2,35%
66	Frais financiers	205 000	205 000	0	0,00%
67	Charges exceptionnelles	39 359	32 100	-7 259	-18,44%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 148	317 403	-16 745	-5,01%
023	Virement à la section d'investissement	508 205	1 265 000	756 795	148,92%
	TOTAL	12 763 937	13 554 707	790 770	6,20%

A1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...

La légère diminution (- 1,02%) de ce chapitre provient essentiellement de la suppression de manifestations dont l'édition 2021 du Festi'Val Bocksons. Cette diminution est atténuée par de nouvelles dépenses inhérentes à la crise sanitaire (achat de masques, gel hydroalcoolique, etc... à destination du personnel communal) et par une augmentation du programme d'entretien des voiries (+ 190 K€ par rapport à 2020).

A2. Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'augmentation de 0,78% prend en compte les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité), le non remplacement systématique des départs en retraite, la participation employeur à la complémentaire santé des agents, la poursuite de la réforme « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R) et le recrutement de nouveaux policiers, d'agents polyvalents au service espaces verts, d'un électricien, d'un collaborateur de cabinet, d'un webmaster et de trois apprentis.

A3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre affiche une diminution de 2,86%. Il correspond au prélèvement effectué par l'Etat au titre de la péréquation horizontale. Il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

A4. Autres frais de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée, aux redevances sur logiciels hébergés, aux pertes sur créances irrécouvrables, aux contributions obligatoires ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 2,35% qui prend en compte le transfert du Programme de Réussite Educative au budget du CCAS, la prise en charge par la ville de fournitures achetées par les associations dans les commerces boroillots dans la limite de 500 € par association.

A5. Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

A6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

En baisse de 18,44%, ce chapitre regroupe les provisions pour frais de gestion (intérêts moratoires, recettes annulées sur exercices antérieurs, etc...) ainsi que les subventions versées aux habitants et commerçants pour le ravalement de façades et de vitrines dans le cadre de l'opération Valentigney prend des couleurs.

A7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux cessions, provisions budgétaires ou amortissement de biens.

A8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Ce chapitre progresse de 148,92%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2020	BP 2021	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	73 750	56 250	-17 500	-23,73%
70	Produits de gestion courante (70)	222 134	229 021	6 887	3,10%
73	Produits de la fiscalité (73)	8 375 844	8 732 042	356 198	4,25%
74	Dotations et participations (74)	2 628 251	2 171 893	-456 358	-17,36%
75	Autres charges d'exploitation (75)	175 928	206 156	30 228	17,18%
76	Produits financiers (76)	1	1	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	72 235	25 500	-46 735	-64,70%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 841	7 579	-68 262	-90,01%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	1 139 953	2 126 265	986 312	86,52%
	TOTAL	12 763 937	13 554 707	790 770	6,20%

B1. Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, etc...

B3. Produits de la fiscalité (chapitre 73)

Face aux diminutions drastiques imposées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

La réforme de la taxe d'habitation implique qu'à compter de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Ce transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties implique un rebasage du taux

de TFPB. En conséquence, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Pour Valentigney, la municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale, la fiscalité communale reste inchangée depuis 2006. Les taux de taxe foncière appliqués en 2021 sont donc les suivants :

DESIGNATION	Taux 2020		Taux communaux 2021
	Commune	Département	
Taxe foncière sur propriétés bâties	19,91%	18,08%	37,99%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	15,97%		15,97%

Pour 2021, les contributions directes s'appuient sur le montant de l'encaissé 2020 (4 548 705 €) auquel il a été intégré une prévision de 265 K€ venant se substituer aux compensations de taxe d'habitation versées par l'Etat (anciennement imputées au chapitre 74).

Parmi les autres impositions figurent également :

- La Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) qui pour l'année 2020 a fait l'objet d'une exonération de 100% par mesure de soutien au secteur économique suite à la crise sanitaire qui a frappé notre pays. Le montant 2021 estimé s'élève à 26 K€.
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Obligatoire depuis 2021, cette taxe qui n'était pas appliquée sur le territoire communal, a pour assiette la quantité d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 Kilovoltampères. Le montant de la taxe est déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant de base en €/MWh fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

B4. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

La forte baisse de 17,36% de ce chapitre résulte :

- Du transfert au chapitre 73 des compensations liées à la taxe d'habitation ;
- De la diminution de Dotation Forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat, cette dernière malgré une augmentation de la population boroillotte (+183 habitants) diminue de 30 K€ ;

- D'une diminution des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales puisque leur montant est basé sur l'activité 2020 des services dédiés à la petite enfance et à la jeunesse fortement impactée par la pandémie.

B5. Autres charges de gestion (chapitre 75)

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

B6. Produits exceptionnels

Ce chapitre regroupe essentiellement des provisions pour remboursement d'assurances suite à sinistre, annulation de dépenses sur exercices antérieurs, pénalités sur marchés publics, etc...

B7. Opérations d'ordre de transfert entre section

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux reprises sur provisions budgétaires et aux amortissements de subventions.

B8. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2020 après couverture du déficit d'investissement.

2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 5 234 437,56 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
Fonction 0 : Administration générale	619 551	20 814
Travaux Hôtel de ville	110 906	19 878
Travaux accessibilité ERP divers bâtiments	100 000	
Centre Technique Communal	6 289	
Sécurisation PMS	3 397	
Réhabilitation Poste rue Carnot	152 000	
Panneau d'information électronique	42 000	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	12 000	
Provisions pour frais d'insertion marchés publics divers	4 760	
Columbarium et cimetière	14 232	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	153 784	
Mobilier	9 444	
Démolition bureau de poste Centre Commercial Godard	130	936
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	10 609	
Fonction 1 : Sécurité salubrité	68 070	22 000
Matériel incendie et de secours	18 000	
Vidéo protection	48 640	
Matériel divers police municipale	1 430	
Amende de police		22 000

	Dépenses	Recettes
Fonction 2 : Enseignement	461 185	11 593
Mobilier scolaire	8 300	
Matériel divers	5 379	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	10 969	
Réhabilitation Maternelle de Pézole	63 000	
Clôture Maternelle des Bruyères	24 042	
Installation Main courante Maternelle Oehmichen	1 994	
Toutes maternelles : Alarmes PPMS, visiophones, films occultants	59 000	
Toutes élémentaires : Alarmes PPMS et visiophones	21 000	
Travaux Ad'ap maternelle Pézole	4 691	
Primaire Pézole : Hygiénisation des sanitaires	5 000	
Elémentaire Donzelot : Clôture entre logements et bâtiments scolaires	3 131	
Travaux d'éclairage extérieur élémentaire Donzelot 1 & 2	5 635	
Travaux accessibilité ERP élémentaire Donzelot 1	100 363	11 593
Travaux accessibilité ERP élémentaire Donzelot 2	4 029	
Remplacement chaudière groupe scolaire Donzelot	23 052	
Etudes Rationalisation élémentaire Donzelot 1 & 2	5 000	
Mise en sécurité incendie élémentaire Chardonnerets	116 400	
Centre Médico Social Unique	200	
Fonction 3 : Culture	77 345	2 916
Création d'un Espace Multi Culturel et sportif	52 649	2 916
Mobilier, matériel et logiciel services et bâtiments culturels	13 560	
Mise en conformité portes extérieures salle OTA	11 136	
Fonction 4 : Sport et jeunesse	100 191	0
Matériel et mobilier divers gymnases, stades, aires de jeux, CLSH	3 150	
Accessibilité club canin, bâtiment MPT (menuiseries)	2 525	
Matériels service jeunesse	3 516	
Accessibilité PMR terrains multisports	1 000	
Etudes construction vestiaires terrain annexe USSR	40 000	
Amélioration éclairage tennis couvert et terrains site des Longines	50 000	
Fonction 5 : Interventions sociales et santé	200	0
Banderole Ville amie des enfants	200	
Fonction 6 : Famille	5 938	0
Installation visiophone Multi-Accueil Lou Bottèt	2 084	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt et Relais assistantes maternelles	2 234	
Défibrillateur CMS Buis	1 620	
Fonction 7 : logements	70 800	0
Provisions chaudières appartements divers	12 000	
Diagnostics sur appartements	1 000	
Travaux sur logements	57 800	

	Dépenses	Recettes
Fonction 8 : Aménagement urbain	2 420 071	365 957
Enfouissement point R Bruyères	11 100	
Etudes réalisation Point R quartier des Buis	425	
Aménagement esplanade Fernand Vurpillot	76 829	
Démolition pour aménagement terrain EHPAD	62 331	
Acquisitions foncières (terrains divers, bornage, honoraires)	54 742	
Acquisitions bâtiments rives du Doubs, escalier caserne pompiers	109 001	
Acquisition immeuble rue des Glaces	123 000	
Rachat EPF terrain rue de Provence	64 997	
Rachat EPF terrain rue des Barres	69 696	
Acquisitions EPF tous bâtiments (25% sur 4 ans)	6 250	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	16 913	
Travaux d'éclairage public	75 249	
Requalification urbaine du quartier de Pézole	1 443 523	356 214
Participation Voiries Réseaux (PVR)	37 921	
Aménagement de voirie pour accessibilité	40 000	
ANRU - Aménagement cœur de quartier	123 383	9 743
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	1 387	
Matériel et véhicule espaces verts	93 141	
Matériel informatique service Urbanisme	154	
Matériel et véhicule service Eclairage Public	29	
Entretien forêt communale et création chemins forestiers	10 000	
Fonction 9 : Action économique	35 926	52 688
Restructuration centre commercial Godard	34 576	52 688
Défibrillateur centre commercial Godard	1350	
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 859 277	475 968

B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	1 375 161	4 758 470
Emprunts	750 000	1 030 000
Remboursement avance lotissement des Tâles		270 229
Cautionnements appartements	3 000	3 000
Taxe Aménagement	71 238	80 000
FCTVA		300 000
Cessions		1 249 478
Résultat n - 1	356 502	56 518
Opérations Patrimoniales	186 842	186 842
Amortissement	4 454	296 693
Provisions	3 125	20 710
Virement de la section de fonctionnement		1 265 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 234 438	5 234 438

3) Les données synthétiques du budget principal

A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2021	Restes à réaliser 2020	Résultats 2020 reportés	Total budget 2021
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	11 972 304,00 €			11 972 304,00 €
Opérations d'ordre	1 582 403,00 €			1 582 403,00 €
Total	13 554 707,00 €			13 554 707,00 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	11 420 863,00 €		2 126 265,00 €	13 547 128,00 €
Opérations d'ordre	7 579,00 €			7 579,00 €
Total	11 428 442,00 €	0,00 €	2 126 265,00 €	13 554 707,00 €
Section d'investissement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	3 673 661,00 €	1 009 854,00 €	356 501,56 €	5 040 016,56 €
Opérations d'ordre	194 421,00 €			194 421,00 €
Total	3 868 082,00 €	1 009 854,00 €	356 501,56 €	5 234 437,56 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	2 098 837,00 €	1 309 838,00 €	56 517,56 €	3 465 192,56 €
Opérations d'ordre	1 769 245,00 €			1 769 245,00 €
Total	3 868 082,00 €	1 309 838,00 €	56 517,56 €	5 234 437,56 €
TOTAL GENERAL				
DEPENSES	17 422 789,00 €	1 009 854,00 €	356 501,56 €	18 789 144,56 €
RECETTES	15 296 524,00 €	1 309 838,00 €	2 182 782,56 €	18 789 144,56 €

B) Principaux ratios

RATIOS ⁽¹⁾		Valeurs ⁽²⁾	Moyenne de la strate ⁽³⁾
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 081,12	1 087,00
2	Produits des impositions directes/population	434,78	574,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 031,32	1 284,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	348,48	310,00
5	Encours de dette/population	703,6	886,00
6	DGF/Population	156	176,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,0	59,4
8	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	111,4	91,6
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	33,8	24,1
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	68,2	69,0

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2021 (budget principal).

(3) Moyennes nationales des communes de 10 000 à 20 000 habitants – Données issues des comptes de gestion 2018 – Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

C) La dette

Au 31 décembre 2020, la dette s'élève à 7 791 666,11 €. Elle est répartie en 23 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrats	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	5 793 654,09 €	74,36%	17	1,83%
Emprunt à taux variable	1 998 012,02 €	25,64%	6	1,08%
TOTAL	7 791 666,11 €	100,00%	23	1,62%

BUDGET ANNEXE

« Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regrouper l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

A l'instar de l'année 2018 et 2019, le budget 2020 du lotissement des Tâles n'a donné lieu à aucune exécution. Pour rappel, l'exécution budgétaire 2017 laissait apparaître un excédent d'investissement cumulé de **34 291,35 €**.

L'opération se poursuit par la commercialisation de la dernière parcelle de ce lotissement. Par délibération en date du 21 octobre 2020, l'Assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à céder une parcelle d'environ 7 598 m² à la société Néolia au prix de 37 € HT le mètre carré, en vue de la construction de logements et de la création d'une résidence Sénior.

Aussi, le Budget Primitif 2021 du lotissement des Tâles s'élève à **1 028 493,43 euros** et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	519 860,00	519 860,00
Dont opérations réelles	45 507,92	281 445,00
Dont opérations d'ordre	474 352,08	238 415,00
INVESTISSEMENT	508 633,43	508 633,43
Dont opérations réelles	270 228,43	34 291,35
Dont opérations d'ordre	238 405,00	474 342,08
TOTAL	1 028 493,43	1 028 493,43
Dont opérations réelles	315 736,35	315 736,35
Dont opérations d'ordre	712 757,08	712 757,08

Un budget d'aménagement de zone est soumis à la gestion des stocks de terrains qui se traduit par de nombreux mouvements d'ordre budgétaire rendant difficile la compréhension du document budgétaire.

Dans un souci de clarté, seules les opérations réelles (impliquant des mouvements de trésorerie) seront explicitées ci-dessous :

1) La section de fonctionnement

A) Les recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
70	7015	Ventes de terrains aménagés	281 445,00 €	Vente dernière parcelle à la société Néolia
TOTAL			281 445,00 €	

B) Les dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
011	6015	Terrains	2 457,00 €	Document d'arpentage
65	6522	Reversement excédent de budget	43 040,92 €	Reversement excédent au budget principal
65	658	Charges diverses	10,00 €	Provision pour arrondis de TVA
TOTAL			45 507,92 €	

Les opérations réelles inscrites en section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un excédent de 235 937,08 € (excédent neutralisé par les opérations d'ordres et repris en section d'investissement).

2) La section d'investissement**A) Les recettes réelles d'investissement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
001	001	Résultat 2020 reporté	34 291,35 €	Excédent d'investissement cumulé 2020
TOTAL			34 291,35 €	

B) Les dépenses réelles d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
16	168741	Autres dettes	270 228,43 €	Remboursement avance consentie par le budget principal
TOTAL			270 228,43 €	

Les opérations réelles inscrites en section d'investissement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un déficit de 235 937,08 € (déficit neutralisé par les opérations d'ordres et comblé par la section de fonctionnement).